

## Le rôle d'un plan directeur de quartier (PDQ)

Le rôle du plan directeur de quartier (PDQ) est d'instituer une vision d'ensemble. Il permet d'élaborer un projet cohérent sur un périmètre donné et de définir une stratégie de mise en œuvre, tout en garantissant une haute qualité de vie dès le départ. Le PDQ se concentre sur les aspects stratégiques, qui serviront de base à la concrétisation du quartier. Il définit la charpente nécessaire au fonctionnement du quartier dans son ensemble (accessibilité, mobilités douces, qualité paysagère, etc.).

Le PDQ renforce l'action des autorités communales et cantonales, il favorise l'information de la population et des acteurs privés, il facilite les projets de constructions. C'est une traduction réglementaire du projet qui lie les autorités cantonales et communales.

Le présent document constitue le second cahier du PDQ, qui explicite le concept, les objectifs et les principes consignés dans le premier cahier.

## L'élaboration du PDQ Les Cherpines

L'élaboration du PDQ Les Cherpines est suivie par échelons de responsabilités, associant étroitement les autorités cantonales et communales :

- La décision politique incombe aux autorités compétentes qui sont le Conseil d'Etat et aux Conseils municipaux des communes concernées.

- La conduite stratégique est assurée par le Comité de pilotage (COPIL) qui formule des recommandations aux autorités compétentes en prenant appui sur des avis d'experts et de mandataires spécialisés et sur des démarches de concertation élargie (tables rondes, informations publiques).

Le COPIL est composé du chef du DU (présidence) et les deux communes représentées par leurs Maires et leurs Conseillers Administratifs respectifs.

- La direction de projet (DIRPRO) est interdisciplinaire. Elle pilote la production des études. Elle est dirigée par le chef de projet de l'Office de l'urbanisme et est composée par : un représentant technique par commune, un représentant OU/PAR à l'approche des MZ et PLQ, un représentant de la DGM, un représentant de la DGNP, un représentant de l'Office de l'Environnement (SEIE) et d'un représentant de la DGA. Ponctuellement, il peut être fait appel également au chef de projet concertation de l'Office de l'urbanisme.

La DIRPRO pilote les mandataires. Sa mission est de faire produire les documents utiles permettant la prise de décision par l'autorité compétente, pour la production du projet de PDQ. Elle est également chargée de l'accompagnement des acteurs.

La DIRPRO hiérarchise les enjeux urbains, environnementaux et de mobilité du projet Les Cherpines. Elle identifie les questions-clés qui doivent être traitées par les mandataires. Elle soumet les orientations prises par le COPRO au COPIL ou propose des objectifs dans les trois domaines: urbanisation, mobilité et environnement, ajustés par itération au fur et à mesure de l'avancement de la production et du projet.

Par ailleurs, une table ronde et une séance d'information publique en guise d'ouverture de la consultation publique sont organisées afin de faire connaître l'avis de la société civile au COPIL et à l'autorité compétente. La table ronde est constituée des sociétés civiles et des élus communaux. La séance d'information publique est élargie à la population.

Pour l'élaboration du PDQ Les Cherpines, le canton et les communes se sont appuyés sur l'expertise d'un groupement pluridisciplinaire recruté à l'issu d'un mandat d'études parallèles (MEP) en septembre 2010 et composé des membres suivants :

- FHY (architecte-urbaniste, pilote)
- TNplus (paysage)
- INEX environnement
- ETC Philippe Massé (mobilité)
- Alphaville (programmation)

Enfin, des groupes d'impulsions / groupes de travail, composés d'experts, de représentants des communes et de la société civile ont travaillé sur des thèmes spécifiques. Pour le projet de PDQ Cherpines plusieurs groupes de travail ont alimenté les réflexions :

- un groupe de travail économique et foncier,
- un groupe de travail sport, culture et loisirs,
- un groupe de travail espaces collectifs,
- un groupe de travail commerces.

Diverses études ont complété l'élaboration du PDQ, dont les rapports sont listés au chapitre Annexes du présent rapport.

La prise en compte des différents domaines de l'environnement dans le cadre de l'élaboration du PDQ a été assurée au travers de la démarche EES (Evaluation Environnementale Stratégique). Le volet environnement du PDQ fait office de rapport EES.

### Points forts de la démarche: Identité, liens, souplesse

La réalisation du quartier des Cherpines se déroulera progressivement. Il est projeté de construire 3 000 logements, pour une population future d'environ 7'500 habitants, soit plus de la moitié des 14 000 habitants que comptent les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, et d'installer environ 2'500 nouveaux emplois, ainsi que les équipements publics et commerciaux liés à ce développement.

L'enjeu du quartier durable des Cherpines est de créer un nouveau quartier urbain et mixte, aux portes de la campagne, **un modèle de quartier des courtes distances**, où 90% des fonctions de la vie quotidienne sont assurées à 10 minutes de chez soi, bien relié au centre-ville par le tramway, au réseau autoroutier et aux grands espaces de renaturation de la plaine de l'Aire.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de chercher à déterminer, avec l'élaboration de ce PDQ, une « image » figée d'un ensemble urbain aussi important. Il s'agit de définir les lignes directrices pour la mise en œuvre du futur quartier, inscrivant le projet dans une trame suffisamment stable pour permettre les adaptations futures et favoriser l'inventivité urbaine

et architecturale à l'échelle des pièces urbaines et des opérations.

**Le projet s'appuie sur la géographie existante** pour asseoir les fondamentaux du projet. Cet ancrage dans un contexte, n'est pas source d'inertie, mais doit être considéré comme fertile et productif pour tirer partie des ressources agricoles, de l'énergie, du lien social, et favoriser le bien-être.

Identité n'étant pas synonyme d'autonomie ou d'autarcie, **la capacité du nouveau projet à tisser des liens et des relations avec l'ensemble des « pièces urbaines » existantes ou en devenir est une nécessité**, que ce soit d'un point de vue environnemental, social ou économique, pour reprendre les trois piliers du développement durable.

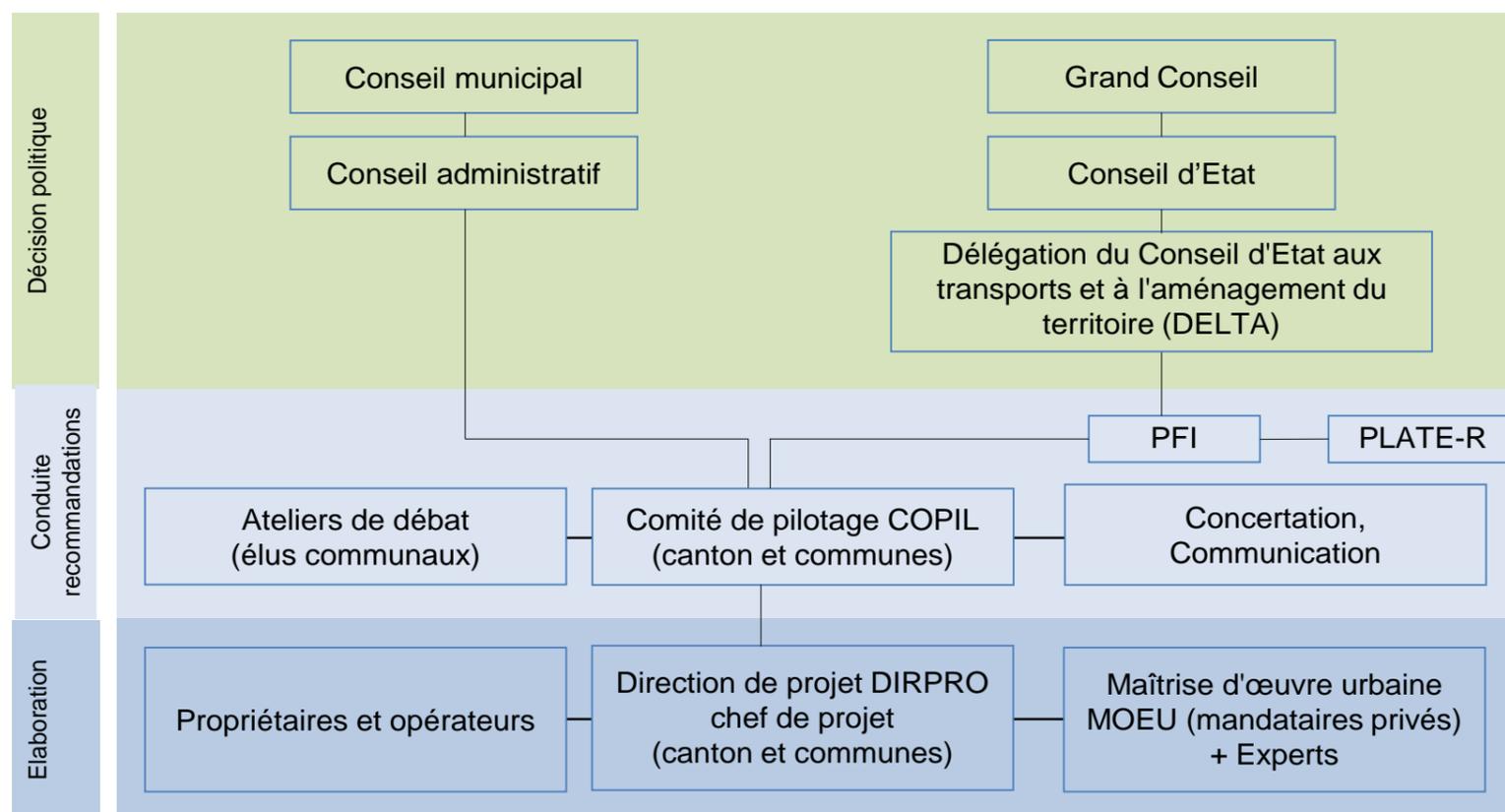
**Un développement voulu « durable » ne peut en effet pas se résoudre à l'échelle d'un quartier uniquement** : il ne peut être envisagé que dans des cadres beaucoup plus larges, dont les périmètres varient d'ailleurs en fonction des thématiques envisagées.

Ce projet à long terme, qui hiérarchise les actions à entreprendre et définit l'ordre des priorités, ne procède pas d'une vision trop globale et trop lointaine d'un plan idéal et figé. **Le temps compte autant**

**que l'espace : de nombreuses variables changent dans le temps nécessaire à la réalisation d'un tel projet - presque tout, sauf la géographie et l'identité profonde d'un territoire.** Un bon projet de quartier est en constante évolution dans toutes ses parties comme dans ses programmes, mais il doit « tenir » dans ce qu'il a d'essentiel, c'est-à-dire dans ce qui organise l'espace à long terme et dans la volonté partagée de faire la ville.

Dans ce cadre, le plan du futur quartier doit être simple et clair; la complexité, l'urbanité souhaitées découleront de la richesse des relations au sein de cette organisation claire plus que d'une virtuosité formelle prédéterminée, qui aurait de toutes façons des difficultés à « tenir » face aux différents aléas qui dans le temps long du projet ne manqueront pas de perturber la vision initiale.

**Un projet d'urbanisme est ainsi avant tout un espace de dialogue**, où doivent être intégrées les attentes mouvantes et parfois contradictoires de l'ensemble des intervenants – des maîtrises d'ouvrage et leurs différents services aux architectes, promoteurs et spécialistes concernés, aux riverains et aux futurs habitants et utilisateurs ; il s'agit de concevoir une nouvelle pièce d'un ensemble existant, que le projet viendra tout à la fois compléter et enrichir.



Organigramme

# 1. LE CONTEXTE DU PROJET

La plaine de l'Aire, qui suit un axe Nord-est / Sud-ouest, a été un vecteur naturel de développement de l'agglomération genevoise, de ses grandes infrastructures et de ses extensions successives.

Le site des Cherpines en propose une séquence charnière à double titre, puisqu'elle organise à la fois la relation entre l'agglomération actuelle et sa campagne environnante dans l'axe Est-ouest, et la relation entre la ZIPLO et l'Aire, dans l'axe Nord-Sud.

Le projet d'urbanisation du site des Cherpines doit ainsi répondre à un double objectif :

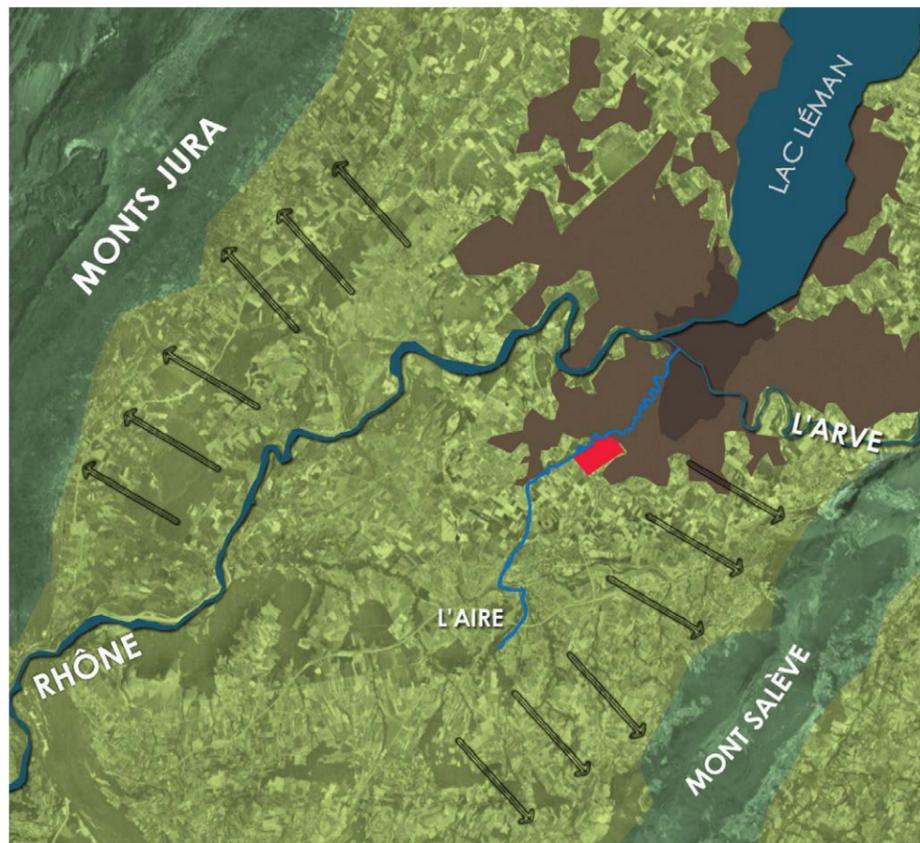
- Créer les conditions d'installation d'une urbanisation dense et mixte, qui constitue pour l'agglomération une limite forte et intense.
- Maintenir l'identité du site, c'est-à-dire son appartenance à l'Aire, en respectant la structure spatiale héritée de sa vocation initiale de terre agricole.

Un tel projet doit tirer sa force du contexte environnant, des projets en gestation, des lignes de force du grand paysage et de la structure qui fabrique ses horizons.

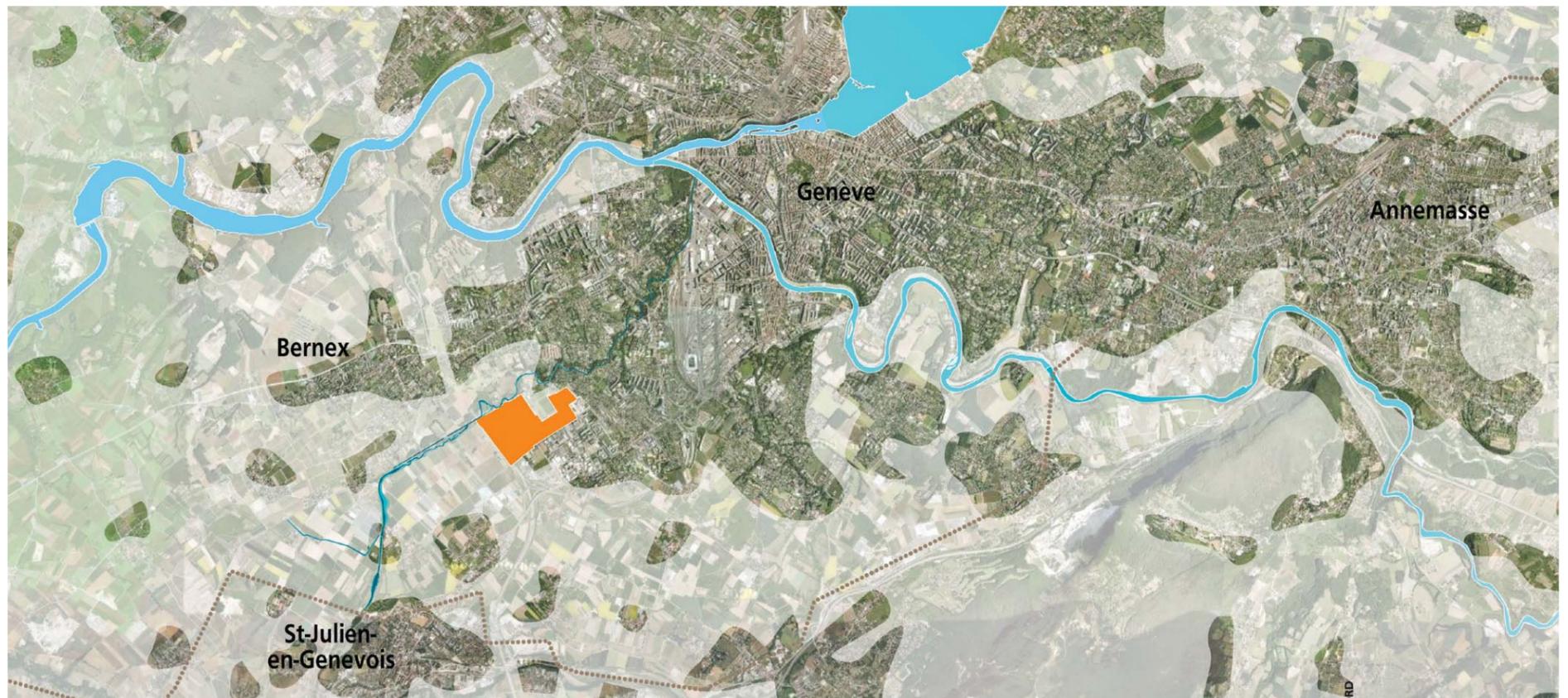
Ce premier chapitre propose l'analyse du contexte, dont seront tirés les principes directeurs du projet.



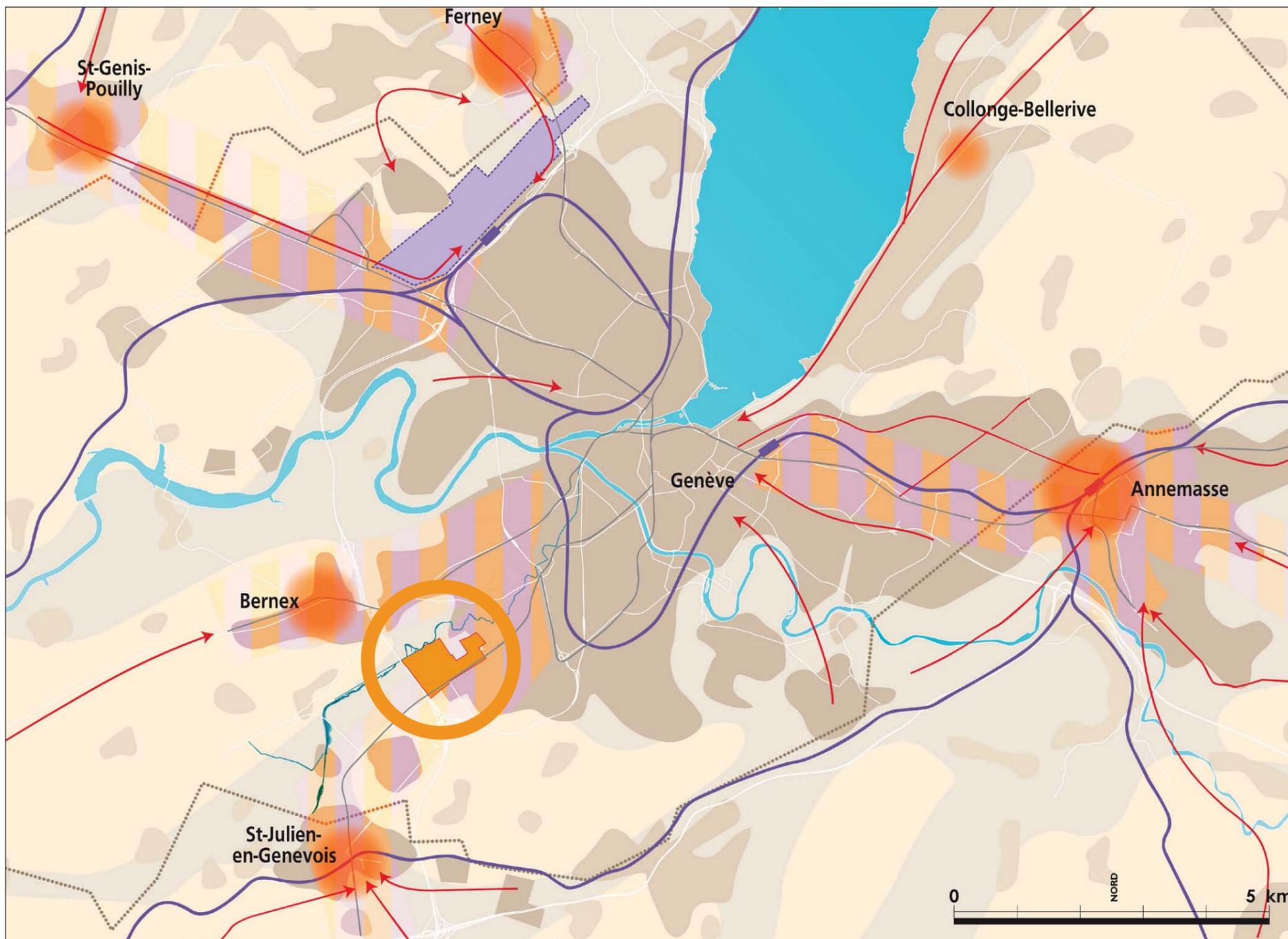
Entre espaces ouverts...



Le secteur des Cherpines dans le grand paysage

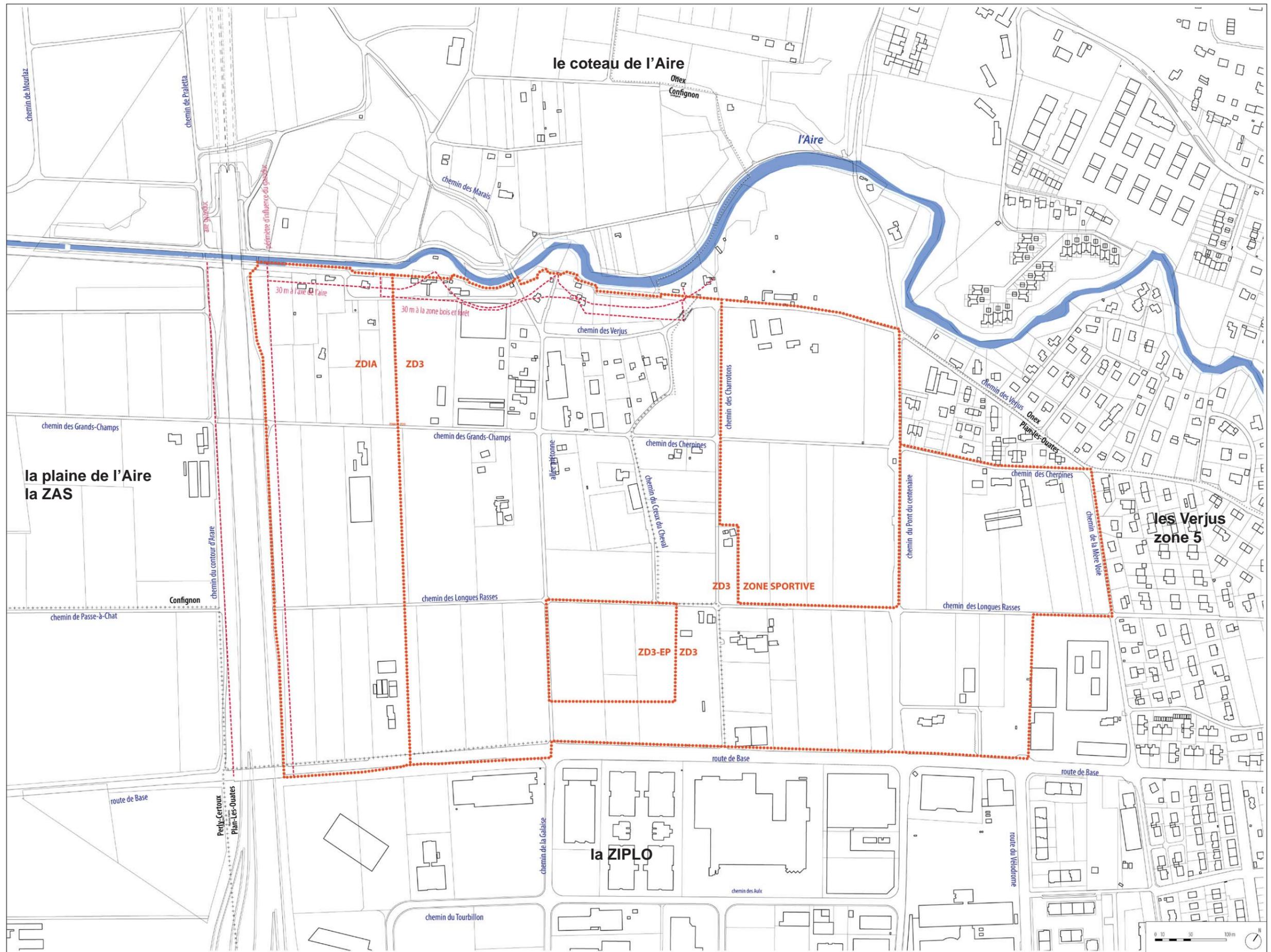


... et agglomération



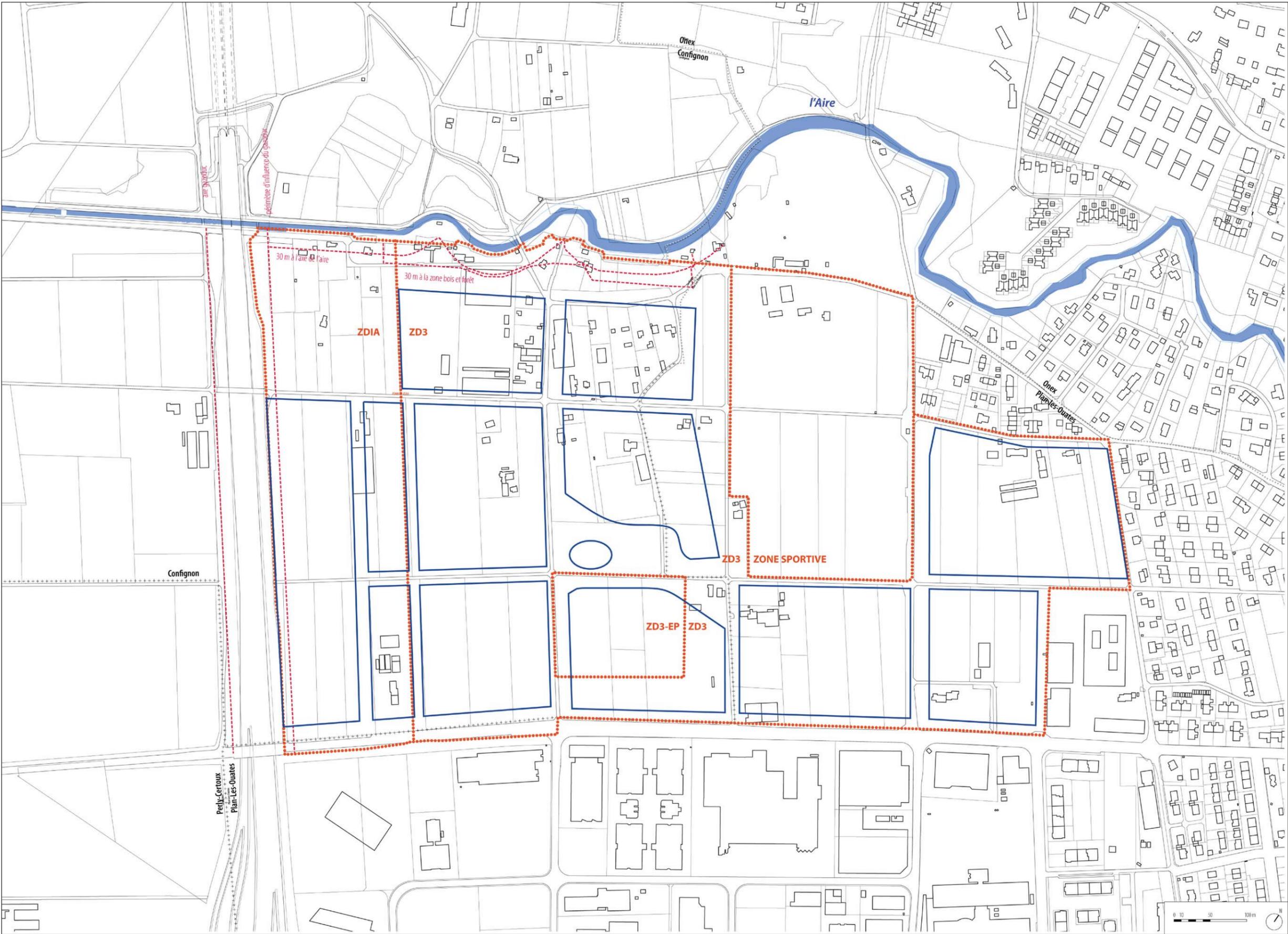
Les Cherpines dans l'agglomération genevoise





Plan de l'existant

# 1. LE CONTEXTE DU PROJET



Superposition du projet (en bleu) sur l'existant

### 1.1.2 Relief et vues

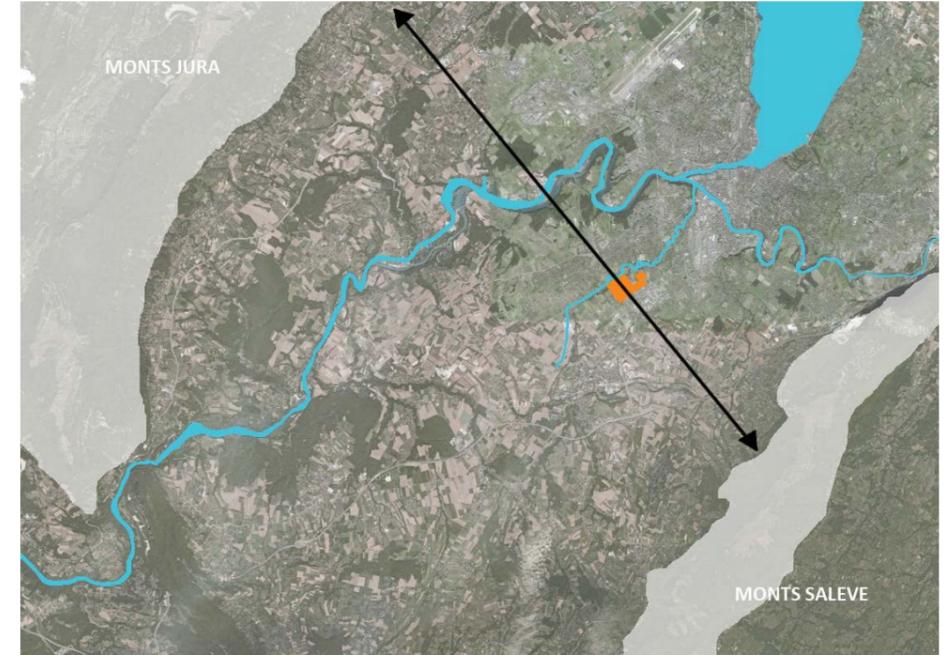
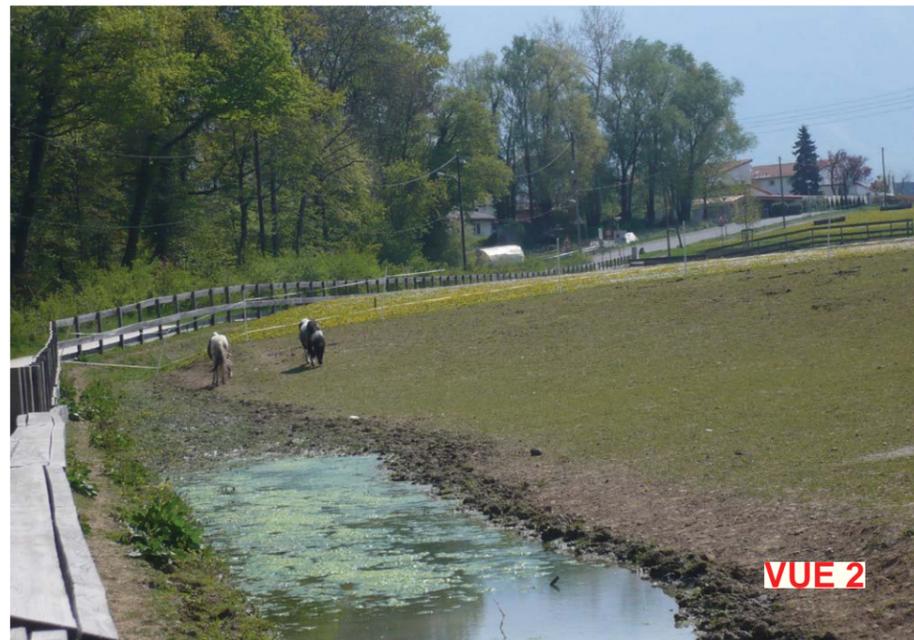
Il faut d'emblée distinguer les deux grandes directions qui assoient le site des Cherpines dans le territoire géographique du sud-ouest genevois.

Il y a tout d'abord la trajectoire Est-ouest donnée par le couloir rhodanien, qu'a adopté l'Aire pour s'épanouir en méandres, irriguant un territoire considérable de limons fertiles, fabriquant siècle après siècle des terres parmi les plus riches de la région.

C'est l'axe qui fabrique le point de fuite de la plaine, l'ouverture naturelle de la ville vers sa campagne.

Cet axe est tenu par deux lignes de tension cadrant cette plaine et qui apportent à ce grand paysage cet unique rapport d'équilibre qui caractérise l'ensemble du paysage genevois : les lignes de crête du Salève et du Jura.

La topographie propre du site est caractérisée par un plan incliné entaillé par un thalweg orienté est-ouest ; et par une ligne de crête qui le surplombe au nord, dessinant ainsi deux grands bassins versants.



Repérage des photographies

# 1. LE CONTEXTE DU PROJET

## 1.1.3 Sites et activités remarquables

L'Aire mise en valeur par le projet de renaturation en cours constitue bien évidemment le patrimoine naturel et paysager majeur du site.

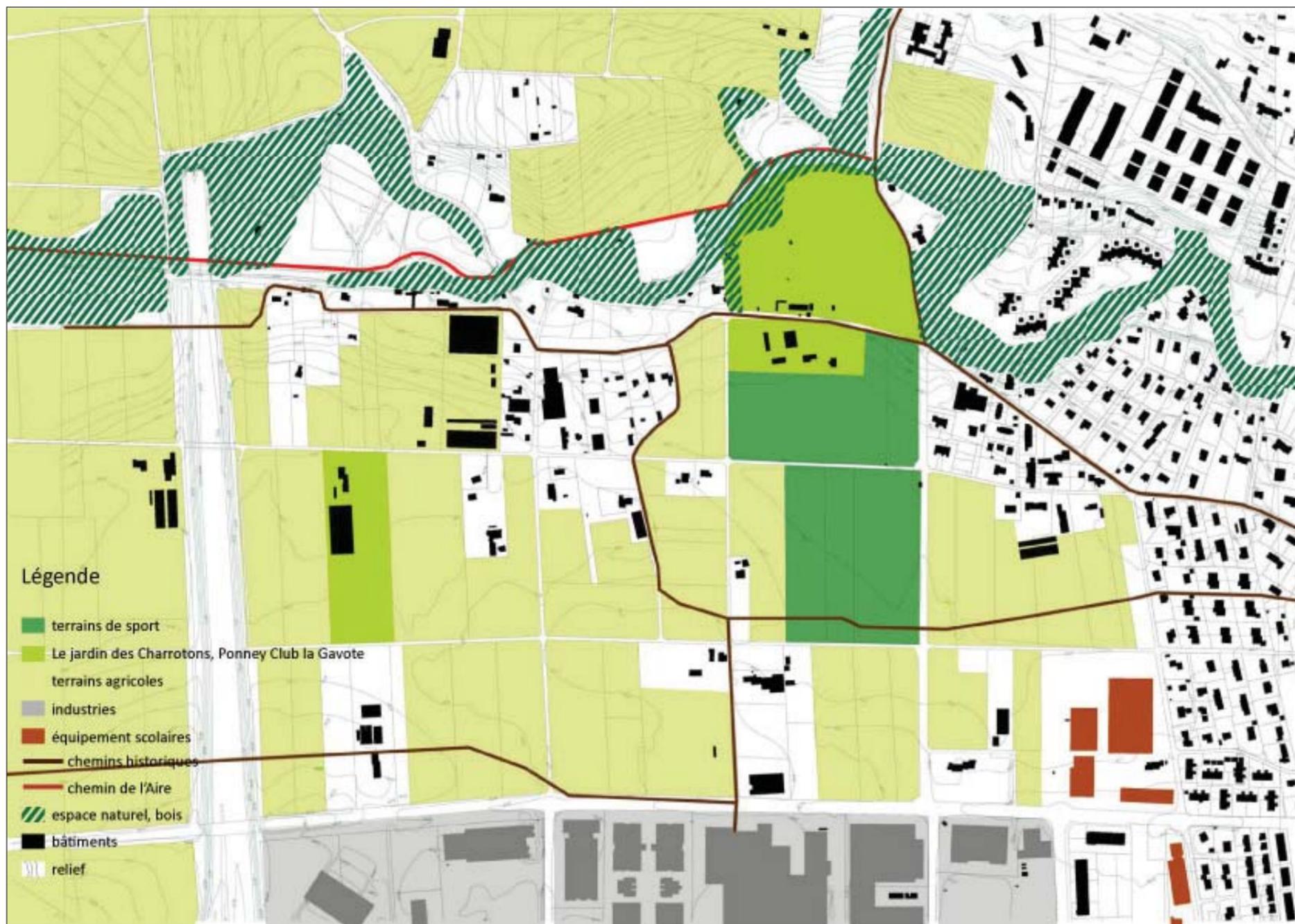
La double orientation a imprimé sa logique dans le dessin parcellaire du secteur des Cherpines qui fabrique un carroyage encore visible, qui structure l'activité agricole. On le retrouve actuellement au travers des chemins des Cherpines, du Pont du centenaire, des Charrotons ou encore des Longues Rasses, qui constituent les traces remarqua-

bles et historiques du site, fruit du travail de l'homme et sur lesquels le projet s'appuiera pour se développer.

D'autre part, le site de la Gavotte, ferme animalière et équestre, est un des éléments caractéristique des lieux. Il fait aujourd'hui l'objet d'un projet de restructuration, qui assure la continuité de sa vocation ludique et pédagogique dans la boucle de l'Aire et autour du chemin des Verjus



Activité agricole actuelle



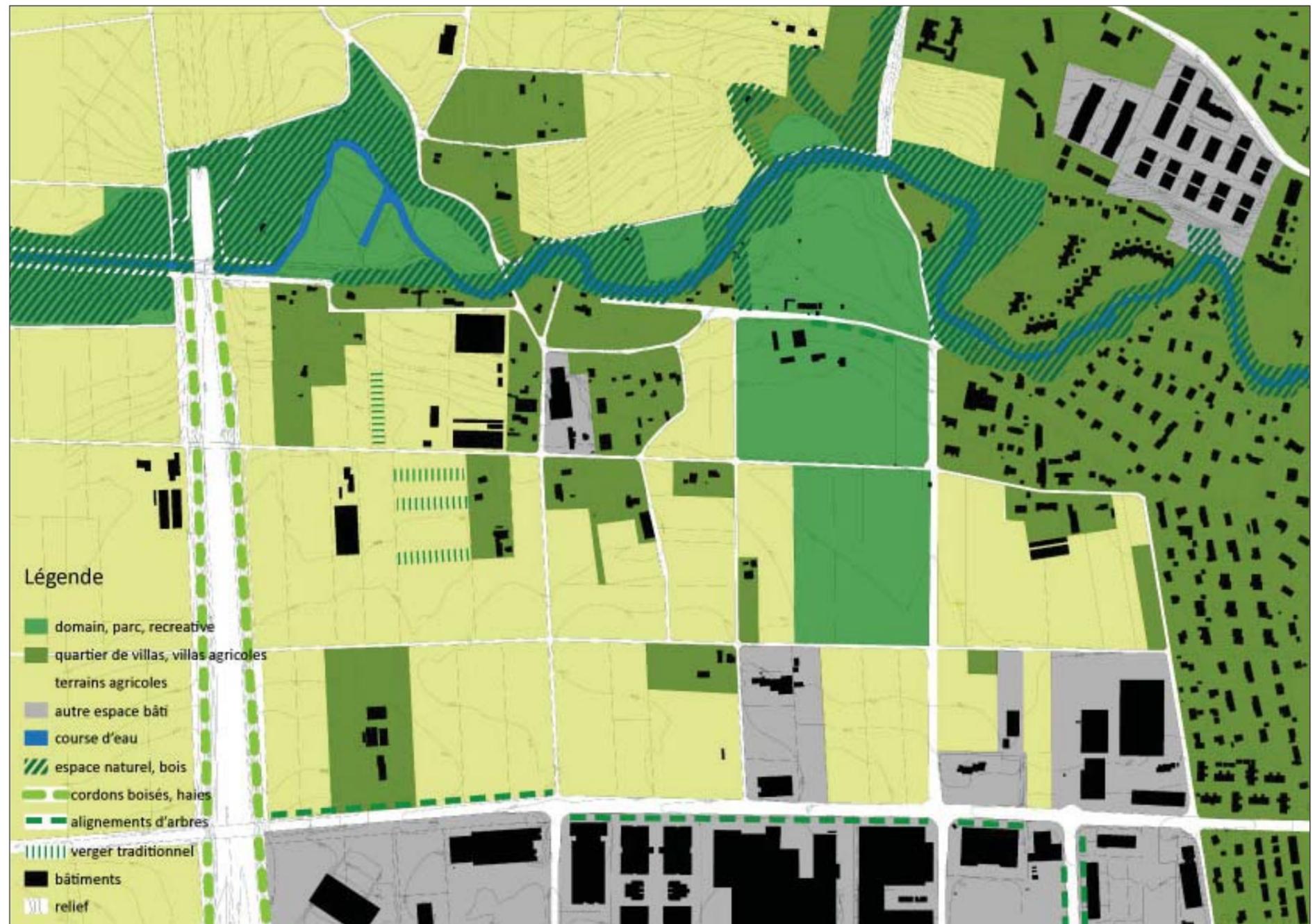
Occupation des sols

### 1.1.4 Trame verte

La présence végétale sur le site est elle aussi d'abord qualifiée par la présence de l'Aire, et de la ripisylve qu'il l'accompagne. Ses méandres sont soulignés par un cordon boisé dense qui matérialise le lit mineur de la rivière. Ce couvert végétal s'étend en rive gauche de l'Aire, sur le coteau montant vers Onex et Confignon.

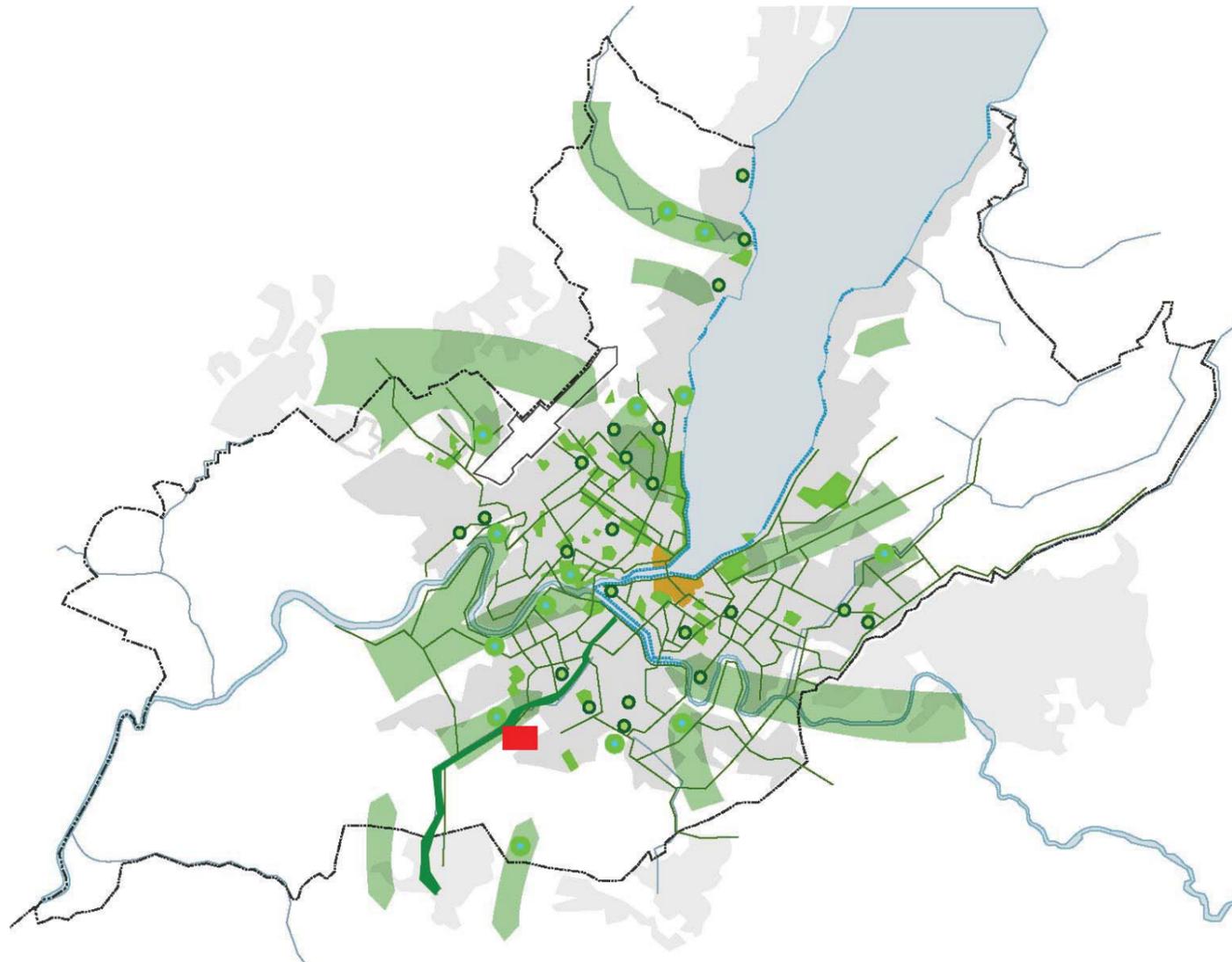
Le reste du périmètre est occupé par des parcelles agricoles de taille relativement réduites, voire de taille moyenne et quelques vestiges de haies bocagères subsistent par endroits, soulignant la trame de fossés qui drainent l'ensemble de la plaine agricole.

Quelques bosquets plantés d'arbres exogènes ponctuent également cet ensemble, participant à couper les vents dominants.



Entités paysagères

# 1. LE CONTEXTE DU PROJET



Plan Directeur Cantonal "Genève 2015", Lignes de forces, Schéma espaces verts (les Cherpines en rouge)



L'Aire entre les Cherpines et l'Arve

### 1.1.5 Trame bleue et projet de renaturation de l'Aire

Le projet des Cherpines s'inscrit sur sa façade Nord dans un projet beaucoup plus vaste, le projet de renaturation de l'Aire, piloté par le Service de la renaturation des cours d'eau, avec l'appui de l'agence d'architecture et de paysage ADR.

Ce projet est à la fois un projet hydraulique d'envergure, qui vise à réguler les phénomènes de crues apparus avec la canalisation progressive de la rivière, et un projet de paysage à grande échelle dont l'objectif est la valorisation de la rivière, des ses abords, et l'ouverture au public de longues promenades le long de l'Aire.

C'est également la volonté de replacer la rivière au cœur de l'urbanisation comme colonne vertébrale naturelle d'un réseau d'infrastructures douces connectées entre elles au travers des différents quartiers qui la bordent.

Le projet de renaturation qui porte sur un secteur de 4,5 km compris entre la frontière et le pont de Certoux est prévue par étapes sur une période de 10-12 ans.

Une 1ère étape de travaux a été réalisée entre 2002 et 2006, comprenant :

- Près de 600m de cours d'eau revitalisés en 2002 et 2006 entre le Pont des Marais et le Pont du Centenaire.
- Des travaux de protection des villages de Lully et de Certoux contre les crues de l'Aire ont été réalisés en 2004.

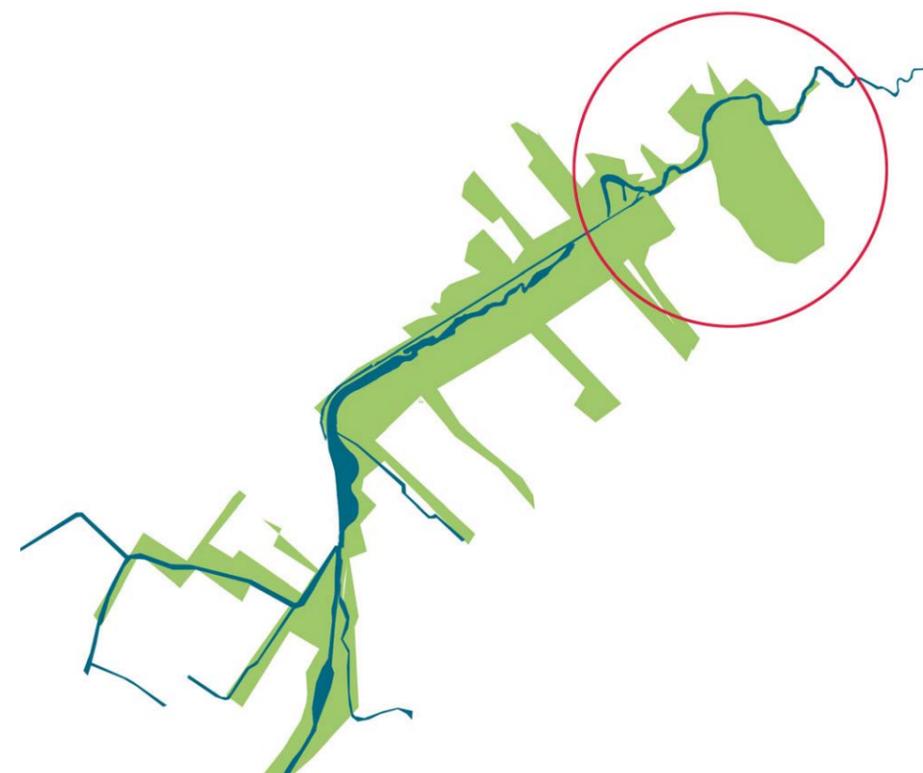
Une 2ème étape de travaux a été réalisée entre 2008 et 2009, comprenant :

- La renaturation du cours d'eau y compris la réalisation du grand fossé d'assainissement de la plaine de Lully.
- La reconstruction en parallèle du pont routier de Lully par le Service des routes du DU.

Le Conseil d'Etat a décidé de lancer la 3ème étape de renaturation de l'Aire. Un projet de loi pour des travaux de renaturation du cours d'eau et de ses affluents a en effet été adopté, permettant ainsi le financement du chantier prévu entre l'aval du pont de Lully et le pont des Marais. Il sera prochainement transmis au Grand Conseil pour examen.

Les travaux de la 3ème étape concernent le tronçon de l'Aire situé principalement au sud-ouest du site des Cherpines, soit de l'autre côté de l'autoroute. Des aménagements interviennent également en bordure du site, vers la boucle de l'Aire, à l'emplacement du futur "Jardins de l'Aire".

Le futur quartier des Cherpines se trouvant au contact de l'Aire, il est directement concerné par ce projet, avec lequel il devra proposer une interface urbaine efficace et cohérente, tirant partie d'une situation métropolitaine privilégiée. La coordination avec le Service de renaturation des cours d'eau et avec leurs mandataires, en particulier l'architecte-paysagiste ADR, a porté essentiellement sur l'intégration des objectifs de la renaturation de l'Aire et la cohérence des aménagements proposés par le PDQ.

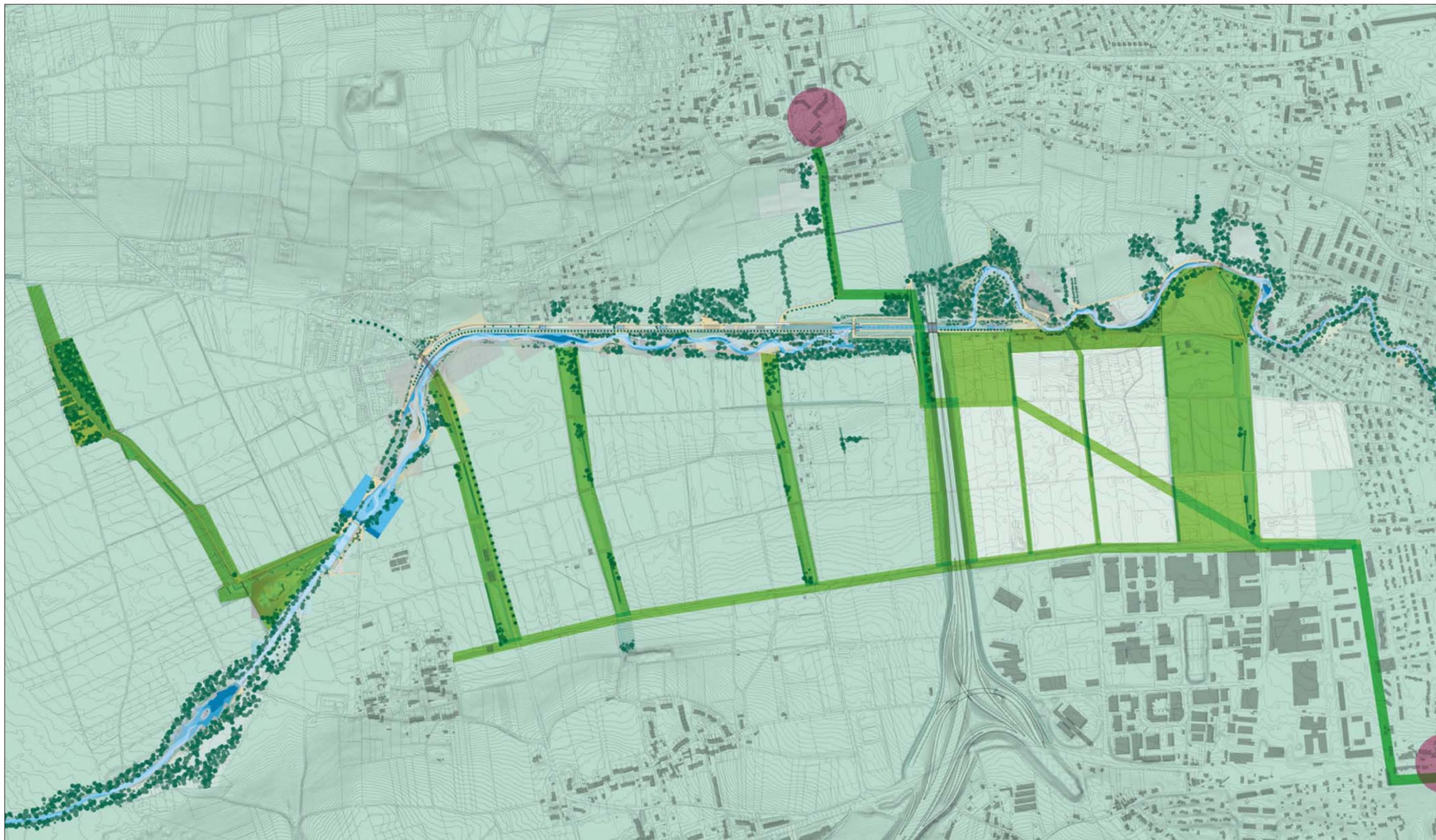


Le projet de renaturation de l'Aire et les espaces associés



Le projet de renaturation de l'Aire (ADR)

# 1. LE CONTEXTE DU PROJET .....



*Projet de renaturation de l'Aire, trame paysagère et structure des espaces ouverts du quartier des Cherpines*

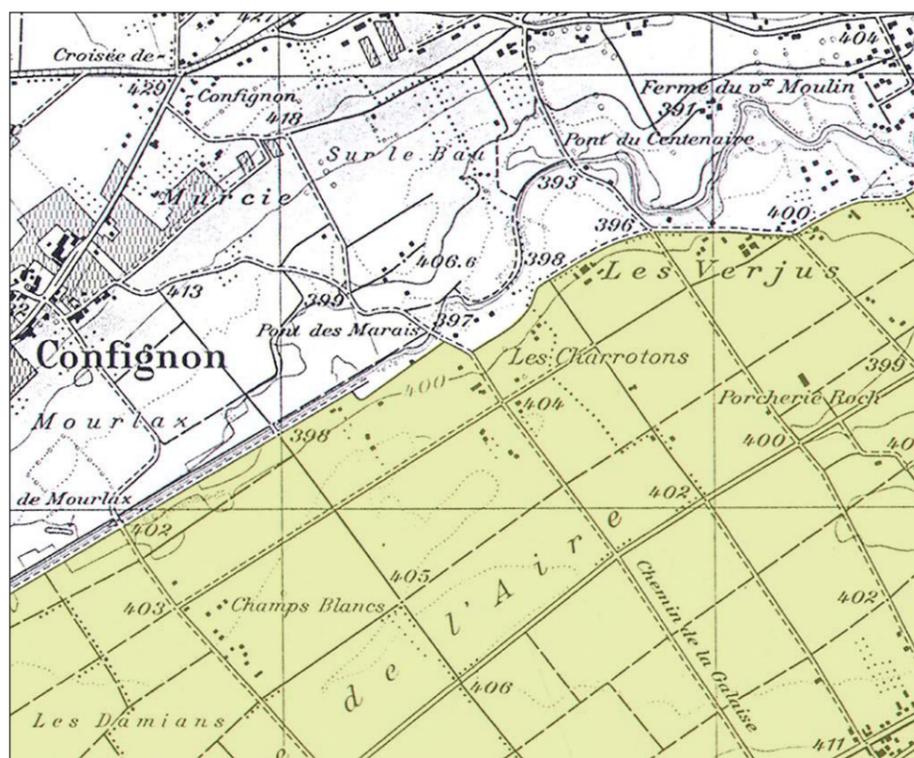
### 1.1.6 Permanence historique, l'agriculture comme patrimoine

Les terrains des Cherpines sont actuellement dédiés à l'agriculture, à 65% environ, le reste étant dévolu aux activités sportives et de loisirs (15%), des équipements (5%), et aux habitations (15%).

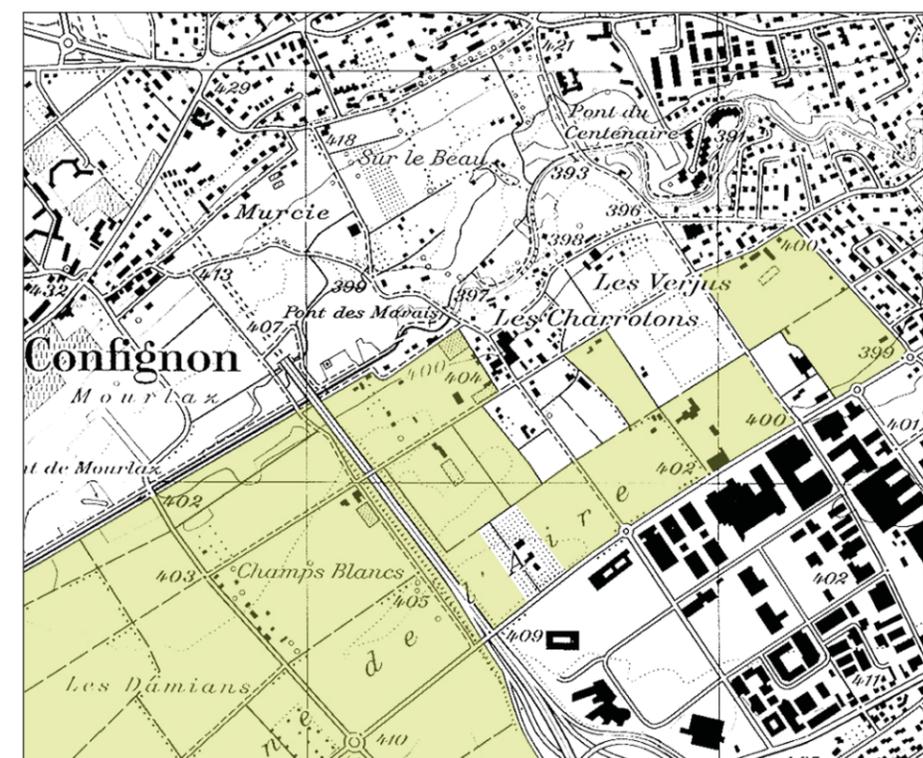
L'activité agricole existe sous la forme d'exploitations maraîchères sous serre, ou de plein air, dont les tailles sont relativement modestes, avec une activité phare, la culture du cardon épineux genevois, qui a obtenu une AOC en 2003 et les jardins de Charrotons, coopérative de production de paniers de légumes bios (agriculture dite extensive).

Cette vocation agricole historique, bien que de plus en plus réduite ces dernières années en raison d'une pression foncière de plus en plus forte, est un facteur tout à fait primordial dans la perspective de l'urbanisation future de ce territoire.

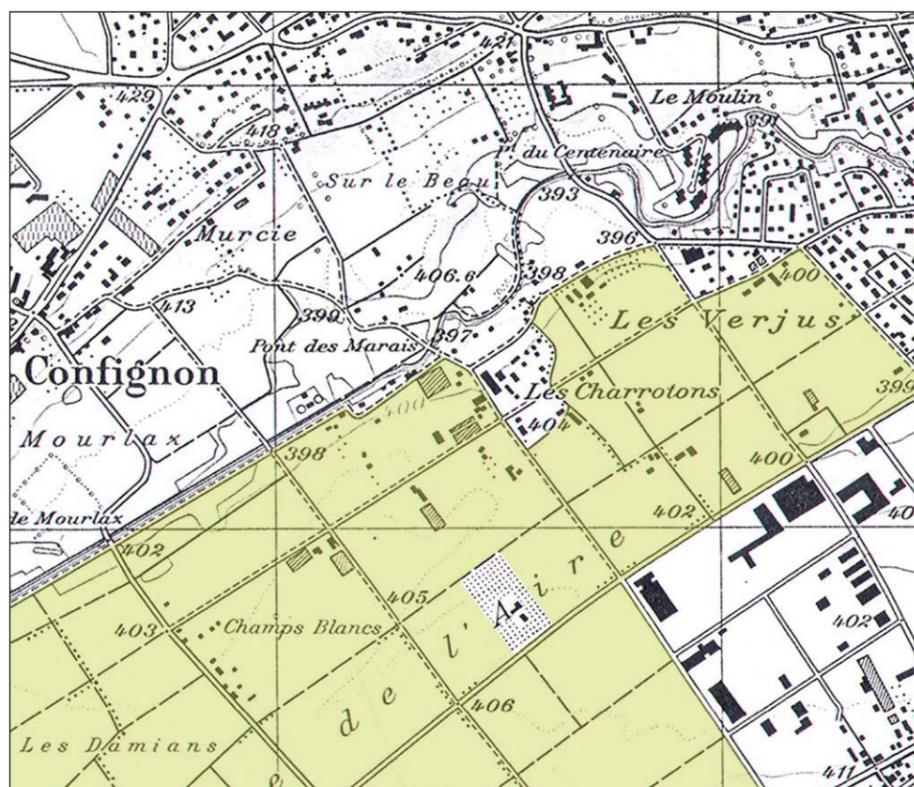
Elle sera une des composantes de l'identité du futur quartier.



La plaine de l'Aire 1950



La plaine de l'Aire 2006



La plaine de l'Aire 1980



La plaine de l'Aire janvier 2010

# 1. LE CONTEXTE DU PROJET



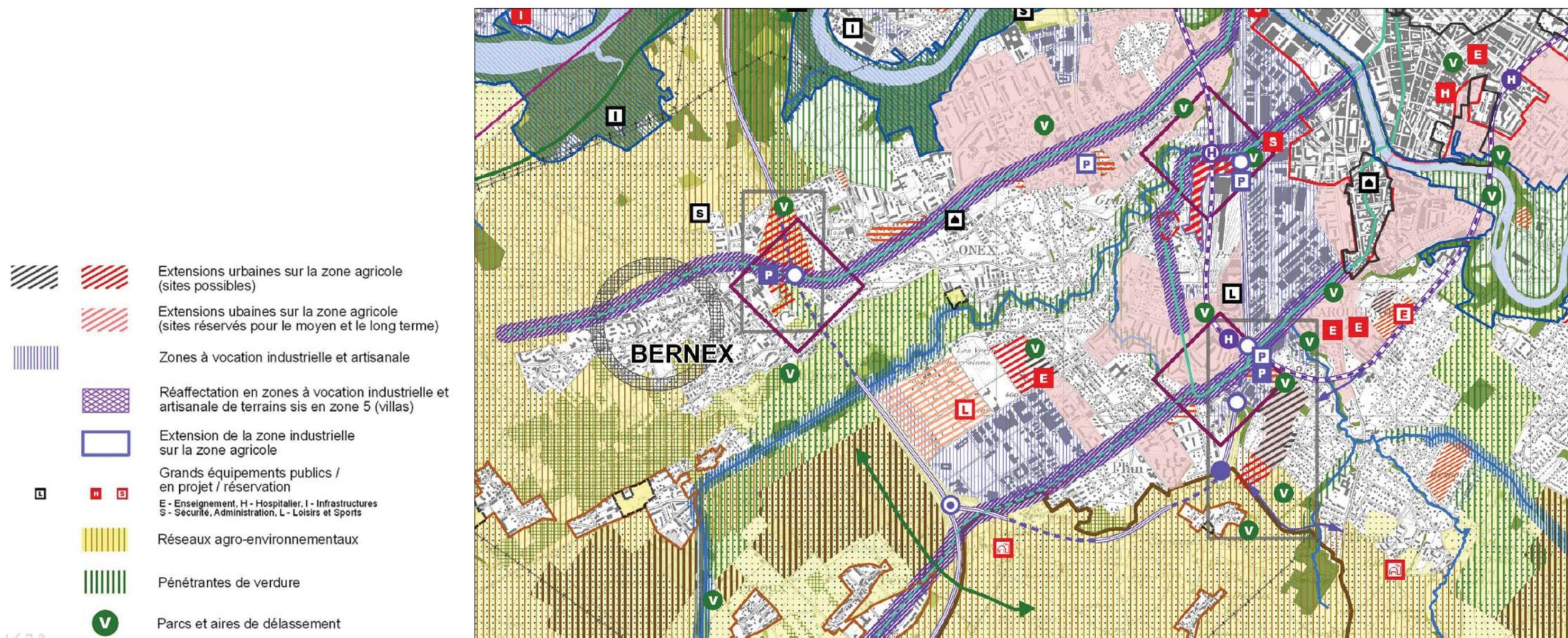
Au S-O de la A1, la présence d'une Zone Agricole Spéciale affirme la vocation agricole de la plaine de l'Aire"

## 1.2 UN GRAND PROJET, D'INTÉRÊT CANTONAL, INSCRIT DANS UN PROJET D'AGGLOMÉRATION

Le PDQ Les Cherpines, qui prévoit la création d'un panel diversifié de 3 000 logements, vient répondre aux besoins cantonaux en la matière. Il s'inscrit en cohérence avec la trame plus générale du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et du PACA Bernex/St Julien.

### Au sein du Plan directeur cantonal de 2001

Le site du projet est désigné dans le plan directeur cantonal en vigueur (PDCant 2001 - rév. 2010) comme une extension urbaine sur la zone agricole pour le moyen et long terme. Des réservations sont prévues pour des équipements de loisirs, de sport et d'enseignement.



Extrait du schéma directeur cantonal (mise à jour 2010)

# 1. LE CONTEXTE DU PROJET.....

## Au sein du Projet d'agglomération : le PACA Bernex/St Julien

Le Projet d'agglomération vise à créer les conditions d'une agglomération compacte multipolaire et verte, dans une logique de rééquilibrage de l'emploi et logement, de part et d'autre de la frontière cantonale. Lancé par la signature de la Charte du Projet d'agglomération en 2007 par les élus suisses et français, le projet et son schéma ont été approfondis entre 2008 et 2010 à travers un programme important d'études localisées et thématiques : les 8 périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA). Ces 8 périmètres ont ensuite été synthétisés par binôme pour nourrir le schéma d'agglomération de seconde génération qui sera remis à la Confédération en juin 2012.

Le futur quartier des Cherpines s'inscrit dans un territoire de projet à l'échelle de l'agglomération : le PACA Bernex/St Julien. Ce territoire comprend deux axes de développement, de Genève à Bernex d'une part et de Genève à Saint-Julien-en-Genevois et la plaine de l'Aire d'autre part. Le futur quartier est situé le long de ce deuxième axe, sur un vaste territoire qui bénéficie d'un double enracinement à l'échelle de l'agglomération : il est proche du centre urbain et de ses projets d'envergures (PAV, CEVA, etc.) et intègre un développement urbain linéaire, structuré par la future ligne de tramway reliant Genève à Saint-Julien-en-Genevois côté français. Le potentiel de développement estimé sur ce territoire permettra d'accueillir, à l'horizon 2030, 32 000 habitants pour 12 800 logements et 14 000 emplois.

La contribution du projet des Cherpines à ces objectifs est significative, puisque le site permettra d'accueillir environ 50% des logements<sup>1</sup> et 30% des emplois<sup>2</sup> prévus dans la partie genevoise du PACA. Ce futur quartier occupe une position et un rôle stratégiques à l'échelle du PACA Bernex/St Julien et de l'agglomération, qui outre ses objectifs quantitatifs, rappelle la nécessité d'y positionner des équipements structurants :

- Il bénéficie d'un double adressage et une double connexion vers St Julien et Genève.
- Il concentre de nombreuses activités et entreprises déjà sur place (ZIPLO, près de 10 000 emplois)
- Il permet de développer et de combiner des fonctions urbaines de proximité et d'agglomération et d'inscrire ce quartier sur les différentes échelles urbaines.

<sup>1</sup> Objectif de 50% de logements côté Suisse, soit 6400 logements dont 3000 logements pour les Cherpines.

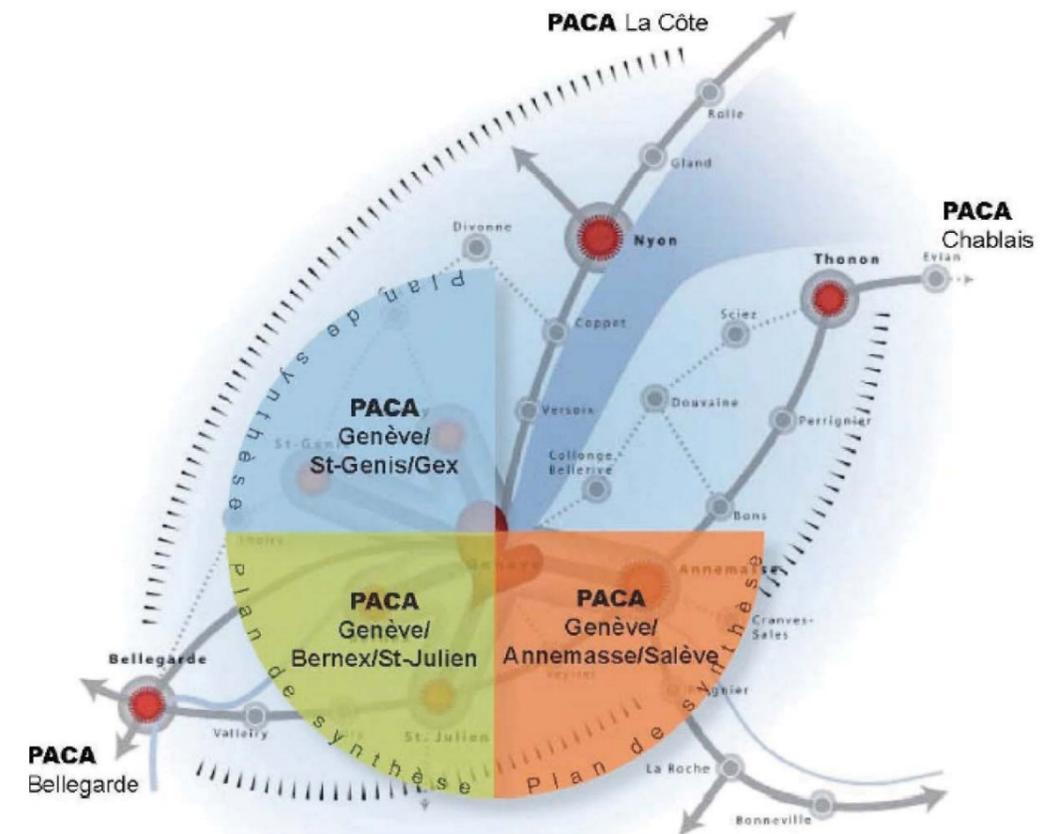
<sup>2</sup> 14 000 emplois, dont 10 000 en suisse : 30 000 m<sup>2</sup> de bureaux et 90 000 m<sup>2</sup> d'activités industrielles et artisanales (environ 2 500 emplois au total)

Ce futur quartier occupe une position et un rôle stratégiques à l'échelle du PACA et de l'agglomération, qui outre ses objectifs quantitatifs, rappelle la nécessité d'y positionner des équipements structurants :

- Il bénéficie d'un double adressage et une double connexion vers St Julien et Genève.
- Il concentre un présentiel important déjà sur place (ZIPLO, près de 10 000 emplois)
- Il permet de développer et de combiner des fonctions urbaines de proximité et d'agglomération et d'inscrire ce quartier sur les différentes échelles urbaines.

Principaux projets connexes du PDQ :

- La renaturation de l'Aire
- Le tramway Plan-les-Ouates - Saint-Julien-en-Genevois (TPLO)
- La ligne de bus tangentielle Bernex/Bachet
- Le développement de la ZIPLO
- La Zone Agricole Spéciale
- L'ECG Ella Maillart
- Le développement de la ferme de la Gavotte
- La restructuration de la plaine sportive de Plan-les-Ouates



## Plan guide

### Bâtiments, zones de développement

-  Bâtiment existant important créateur de centralité
-  Noyau historique, coeur de village
-  Espace urbanisé
-  Nouveau quartier avec dominante habitation
-  Nouveau quartier avec dominante activités ou équipements
-  Restructuration urbaine
-  Densification forte de quartier existant
-  Densification moyenne de quartier existant
-  Densification faible de quartier existant
-  Densification de quartier avec dominante activités
-  Secteur à étudier
-  Projet à étudier (habitation / activités)

### Espaces publics

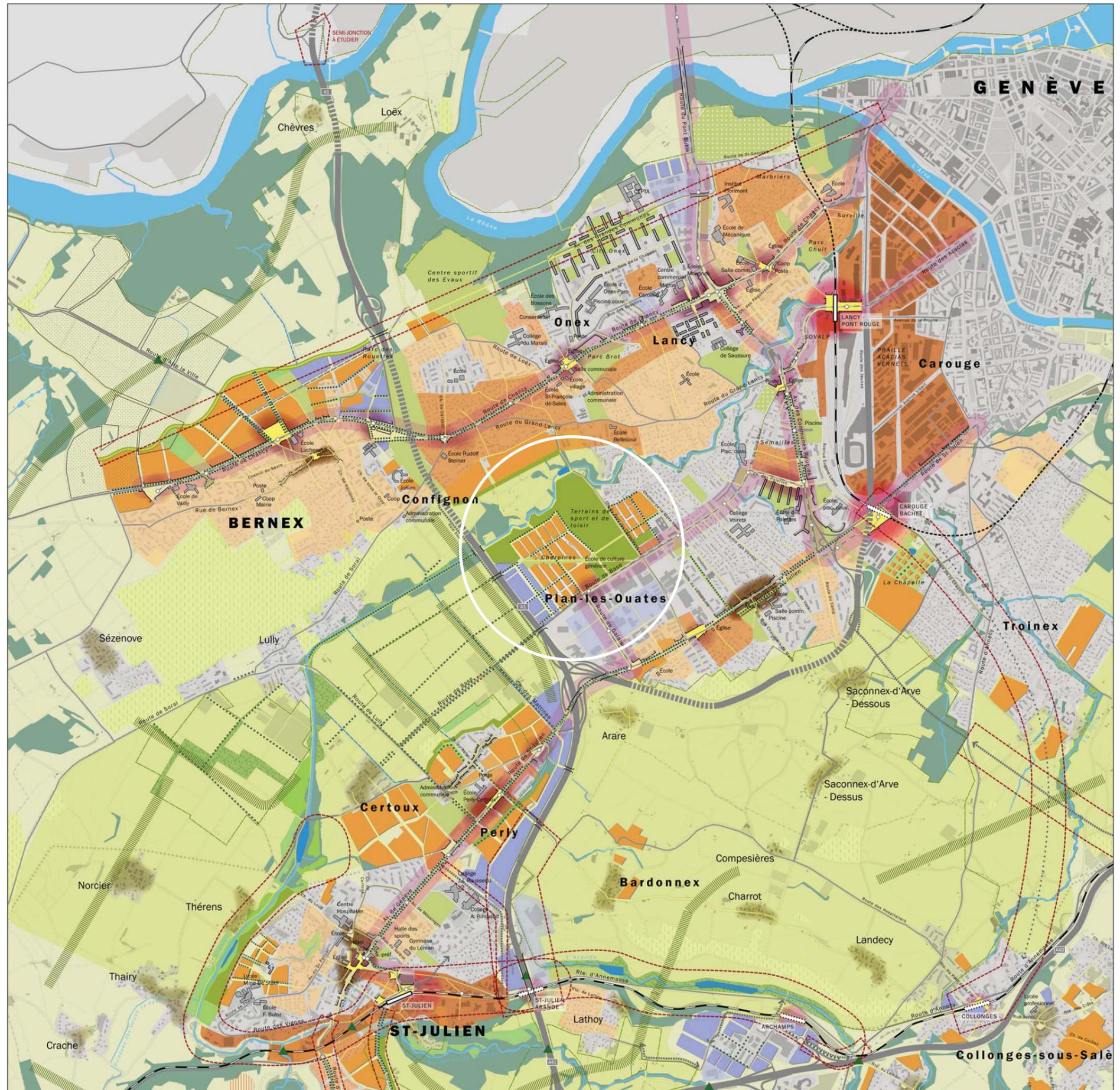
-  Centralité principale, espace public de qualité, concentration des activités sociales, interface de transports, lieu repère
-  Pôle d'échange pouvant devenir une centralité; principale et secondaire
-  Centralité de quartier
-  Axe central, espace public de qualité, concentration des activités, services et commerces; axe principal de mobilité
-  Parc ou autre espace vert dans le tissu urbain à vocation loisirs dominante
-  Cimetière
-  Allée d'arbres
-  Espace-rue de qualité
-  Rue dominée par la fonction trafic

### Mobilité

-  Chemin de fer, avec gare / halte
-  Réserve de tracé
-  Gare / halte nouvelle ou remise en service
-  Développement possible du chemin de fer à long terme
-  Axe fort TP, avec arrêt
-  Desserte TP structurante
-  Autoroute, 2x2, existante / nouveaux tronçons
-  Route principale, existante / nouveaux tronçons
-  Route secondaire, existante / nouveaux tronçons
-  Liaison MD attractive

### Nature et paysage

-  Espace ouvert agricole
-  Espace ouvert stratégique
-  Vignobles
-  Massifs boisés et forestiers, haies marquantes
-  Fenêtre paysagère / coulisse verte
-  Corridor biologique à créer ou renforcer
-  Limite espace ouvert / nouveaux quartiers
-  Cours d'eau et espace cours d'eau
-  Zone d'agriculture spéciale (CH) / zone agricole protégée (F) / natura 2000
-  Gestion des eaux superficielles (mise à ciel ouvert collecteurs, aménagements fossés)
-  Espace vert à priorité nature
-  Mesure faune-traffic à étudier
-  Gravières



Extrait du plan-guide du projet d'agglomération franco/valdo/genevois, PACA Bernex-Saint Julien

# 1. LE CONTEXTE DU PROJET

## 1.3 UN PROJET À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Le potentiel de développement du site du projet ainsi que sa structuration paysagère ont été identifiés par les plans directeurs des deux communes concernées.

Le Plan directeur communal de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009 identifie le site comme espace urbanisé dense.

Le plan directeur de la commune de Confignon, adopté par le Conseil municipal le 2 juin 2006, a été approuvé par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2006, identifie le site comme une réserve pour une extension à long terme et indique un principe de structuration paysagère perpendiculaire à l'axe de l'Aire.

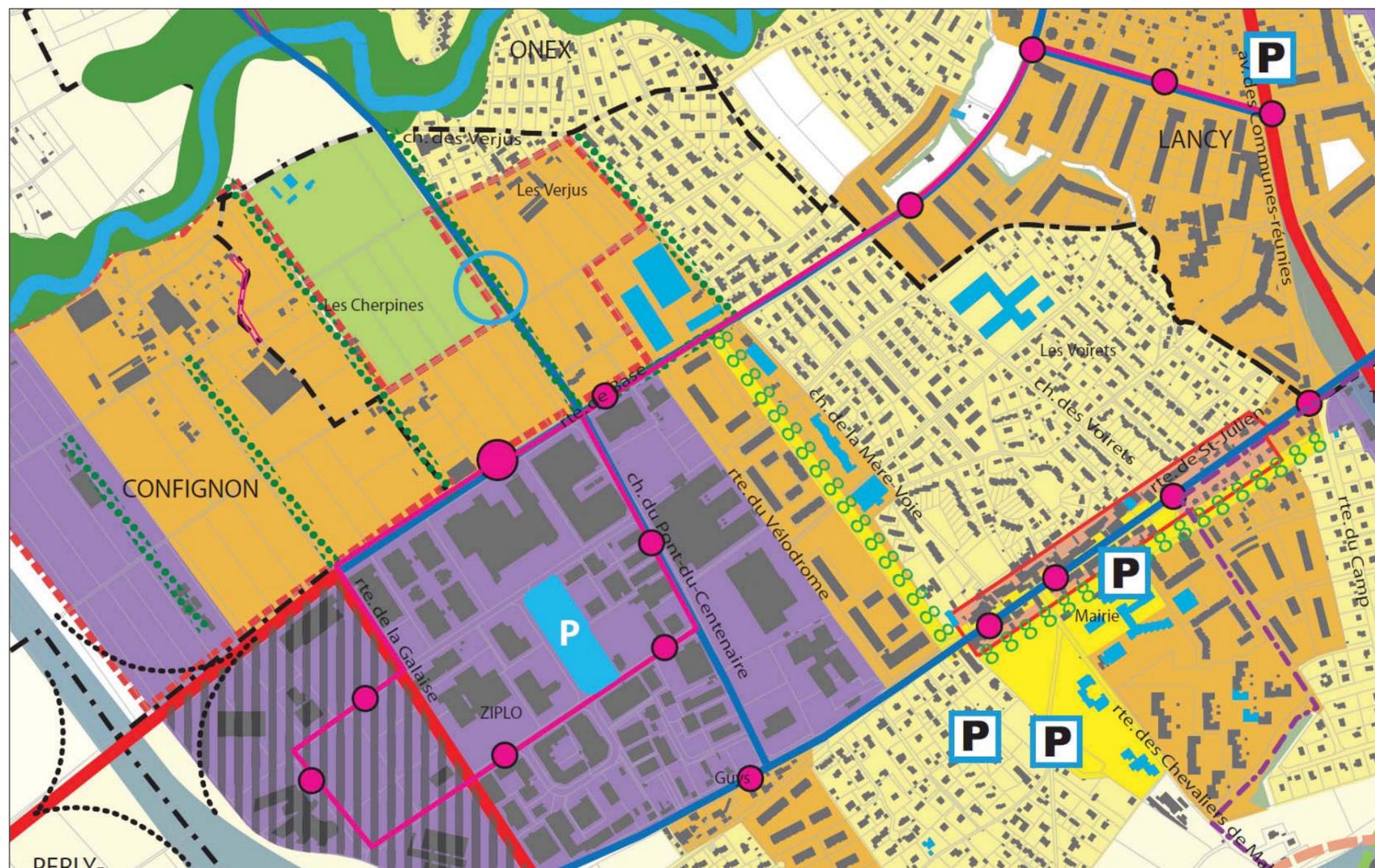
Par ailleurs le PDcom de Confignon définit un plan directeur des chemins pour piétons.

Le PDQ Les Cherpines s'inscrit en cohérence avec les orientations des deux plans directeurs communaux. Le PDQ ne vise pas à réaliser un quartier urbain autonome. Les principes directeurs visent au contraire à constituer une charpente constituée d'allées, de venelles, de noues et de plantage, insérant le futur quartier dans une continuité urbaine et paysagère avec les centralités de Confignon et de Plan-les-Ouates.

La trame des espaces publics majeurs du projet, et notamment la diagonale, inscrit dans l'espace cette volonté de relation entre le nouveau quartier des Cherpines et les noyaux villageois des deux communes : le nouvel aménagement n'est pas autonome, il doit faire lien - un lien autant physique que symbolique.

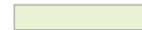


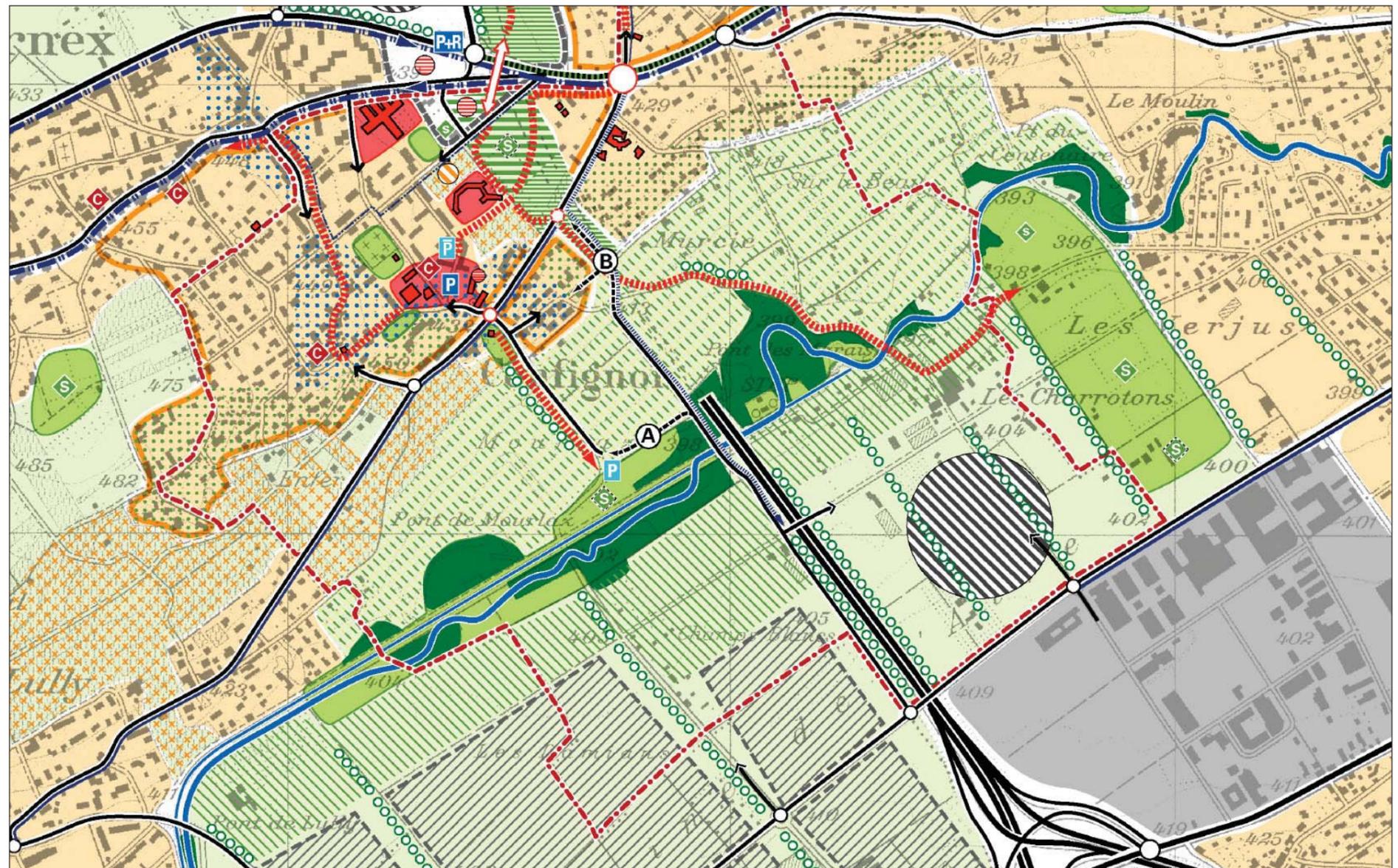
-  espace urbanisé - faible densité
-  espace urbanisé dense
-  espace d'activité / ferroviaire
-  Secteur d'urbanisation prévu par le PDCantonal (ref. fiche n°10 du PDCommunal ; MZ n°29 711 en cours procédure)
-  espace sportif intercommunal
-  équipement public existant / à créer
-  espaces publics centraux
-  passerelle



Extrait du schéma de synthèse du Plan directeur communal de Plan-les-Ouates approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009

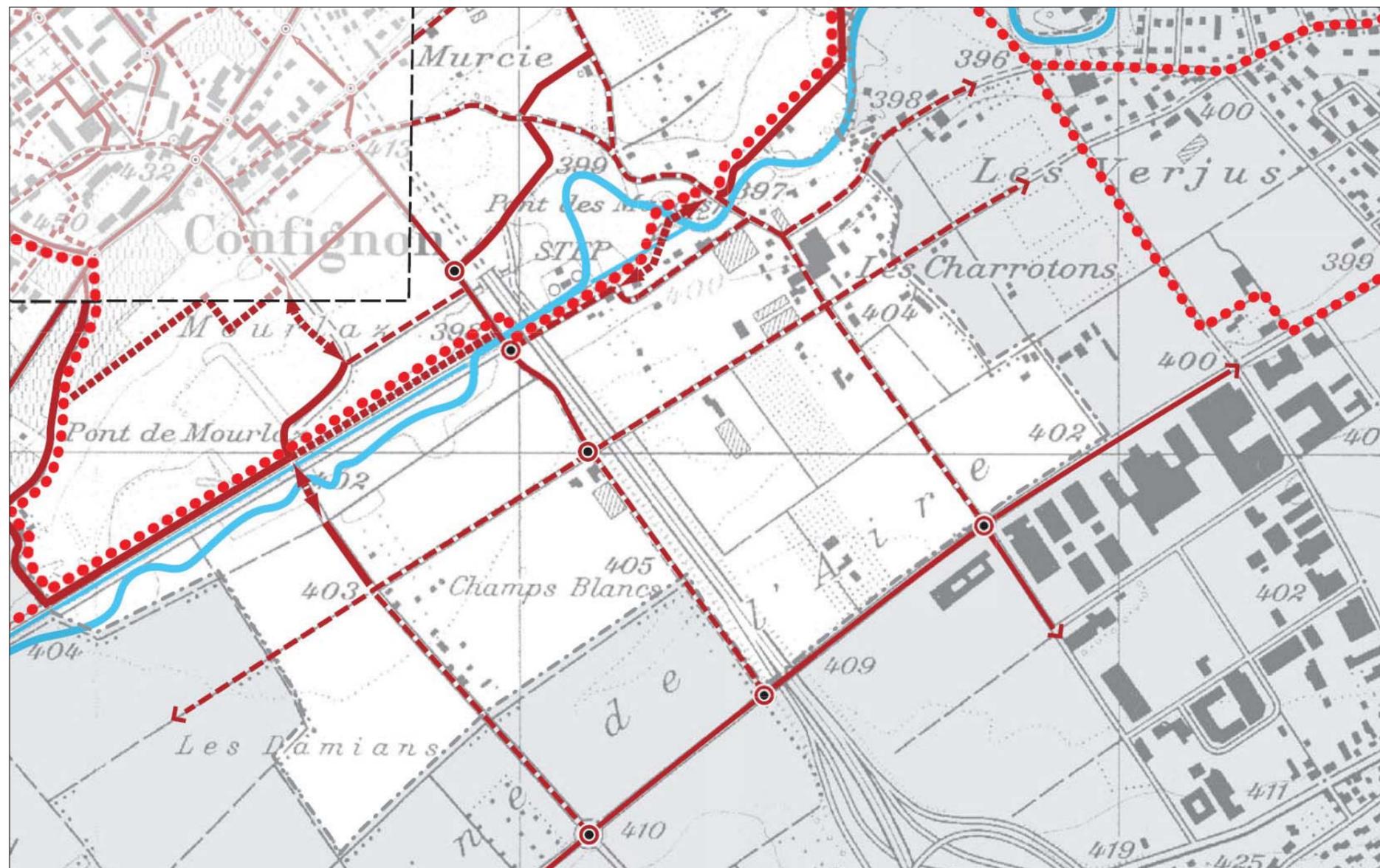
# 1. LE CONTEXTE DU PROJET .....

-  Territoire urbanisé
-  Patrimoine bâti / Intégration paysagère
-  Zone d'activités
-  Réserve pour une extension à long terme
-  Périmètre d'étude PAC Bernex-Est (élargi)
-  Espace agricole et viticole
-  Zone pour agriculture spéciale périmètre d'implantation de serres
-  Zone de transition écologique (Aire)
-  Protection paysagère du coteau sud
-  Vignoble (selon PDCa)
-  Bois et forêts
-  Parcs, espaces verts publics
-  Parc rural / zone de loisirs
-  Jardins familiaux (parc rural)
-  Structure paysagère
-  Place / équipement d'intérêt public existant / projet
-  Equipement sportif ou de loisirs existant / projet
-  Commerces et services existant / projet
-  Itinéraire principal pour piétons et vélos
-  Point de liaison piétonne et cyclable entre quartiers / de promenade
-  Autoroute



Extrait du plan de synthèse du plan directeur communal de Confignon approuvés par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2006

- Cheminements sur réseau routier
- Chaussée séparée (trottoir)
- - - Chaussée mixte
- ⊙ Traversée de route sécurisée
- Chemin en site propre
- / - - Chemin existant / Droit de passage à obtenir
- ← - - - Chemin à créer (Tracé à définir)
- Chemin de randonnée pédestre
- Itinéraire inscrit au plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre



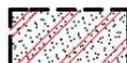
Extrait du plan directeur des chemins pour piétons de Confignon

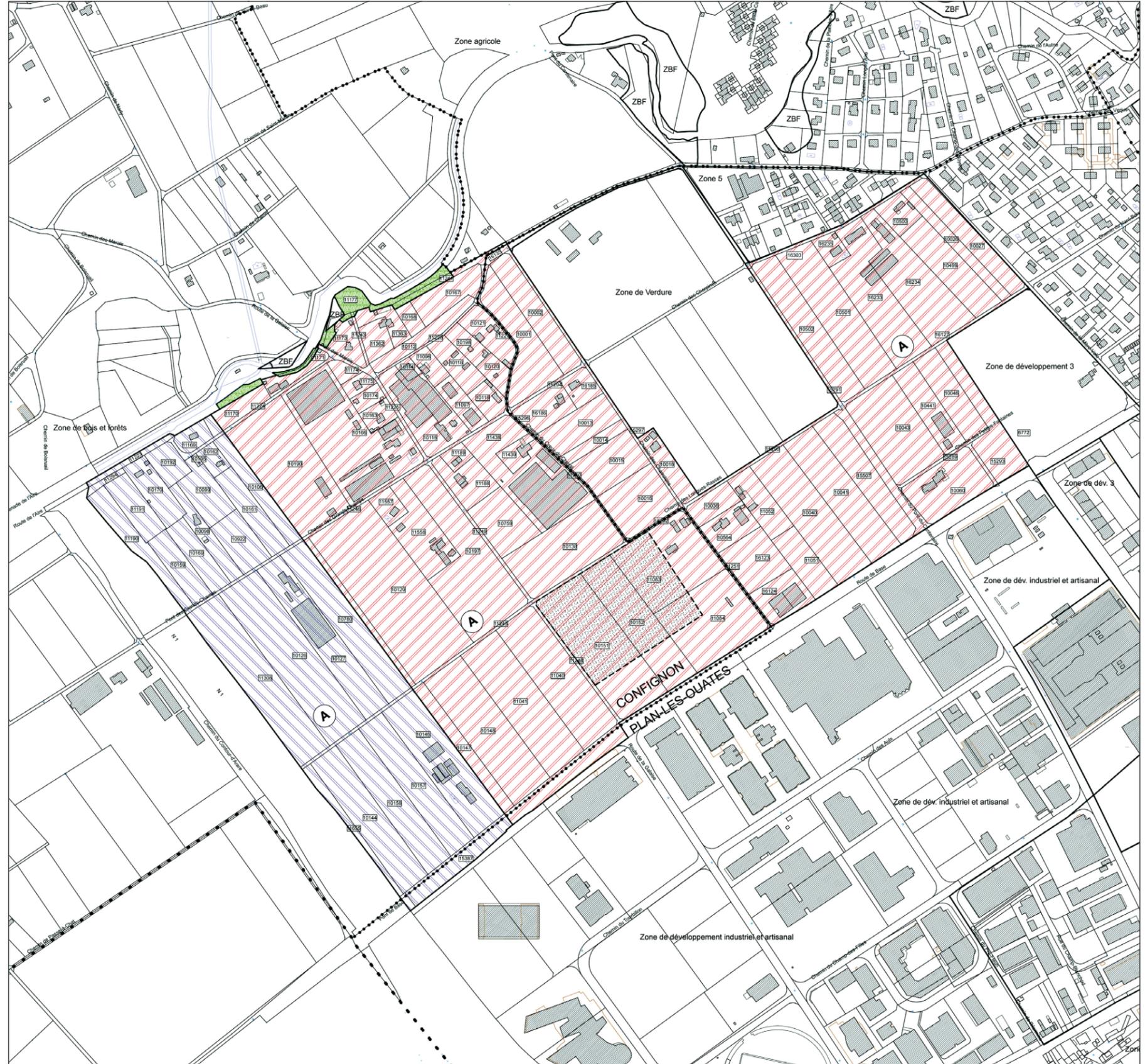
# 1. LE CONTEXTE DU PROJET

## 1.4 ZONING DU PROJET

Le site a été récemment déclassé de la zone agricole en troisième zone de développement - dont une partie affectée à des équipements publics pour la création de l'école de culture générale Ella Maillart - ainsi qu'en zone de développement industriel et artisanal (MZ n°29'711 - loi n° 10523, adopté par le Grand Conseil le 24 septembre 2010 )

Le 15 mai 2011, suite à un référendum contre cette loi, le peuple genevois a confirmé ce déclassement.

-  **Zone de développement 3**  
DS OPB III
-  **Zone de développement 3 affectée à de l'équipement public** DS OPB II
-  **Zone de développement industriel et artisanal**  
DS OPB IV
-  **Zone des bois et forêts**
-  **Zone agricole**  
DS OPB III
-  **Zone préexistante**



Plan N° 29711 modifiant les limites de zone sur le territoire des Cherpines et des Charrotons, approuvé par le Grand Conseil de la République et canton de Genève le 24 septembre 2010

## 1.5 MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES ARCHÉOLOGIQUES

Le deux sites suivants sont à mentionner :

1. le site classé (MS-ce 64), parcelles boisées situées sur la rive droite de l'Aire.

2. Le site archéologique présumé (Po-04) situé sur le secteur destiné aux activités sportives. Le service d'archéologie devra être consulté dans la mesure où les sites archéologiques sont de natures différentes et impliquent des sondages de reconnaissance en amont de tout projet de construction, afin d'évaluer l'état de conservation des vestiges et la nécessité de réaliser des fouilles archéologiques.

